

		Gymnase	École de culture générale (ECG)	Formation professionnelle initiale					
Degré secondaire II	5			Maturité professionnelle (à plein temps ou à temps partiel)			19-20		
	4		Maturité spécialisée	Certificat fédéral de capacité (CFC) Formation duale ou en école à plein temps. <i>Possibilité de faire une maturité professionnelle intégrée dans les 4 ans de formation.</i>	Maturité professionnelle (à plein temps ou à temps partiel)		18-19		
	3	Maturité gymnasiale 11 disciplines fondamentales, 1 option spécifique, 1 option complémentaire, Travail de maturité	Diplôme d'ECG Tronc commun + options (santé, socio-éducative, sports, arts visuels, théâtre et musique)		Certificat fédéral de capacité (CFC) Formation duale ou en école à plein temps. <i>Possibilité de faire une maturité professionnelle intégrée dans les 3 ans de formation.</i>		17-18		
	2					Attestation fédérale de formation professionnelle (AFP) Apprentissage en 2 ans	16-17		
	1						15-16		
Scolarité obligatoire	Degré secondaire I	11	*	Cycle 3 - système mixte 3 sections : préparant aux écoles de maturité (P), Moderne (M), Générale (G) Cours à niveaux (A, B, C) en français, mathématiques et allemand Cours facultatifs			Enseignement spécialisé	14-15	
		10						13-14	
	Degré primaire	9						12-13	
		8						11-12	
		7		Cycle 2				10-11	
		6						9-10	
		5						8-9	
		4			Début degré primaire				7-8
		3				Basisstufe		Cycle élémentaire	6-7
		2		Cycle 1 (avec différentes possibilités d'organisation)					5-6
		1			École enfantine				4-5
Année scolaire						Age			

\* La 11e année de scolarité obligatoire (section P) compte comme première année d'études gymnasiales et se déroule dans les établissements du secondaire I ou déjà dans les gymnases.

Sous certaines conditions, possibilité de faire :

Une formation transitoire d'une année (en école, duale ou d'intégration), ou une autre solution transitoire d'accompagnement à l'entrée dans la formation professionnelle (Semestre de motivation, différentes formes de coaching, etc.).

Une 12e année linguistique à l'école obligatoire (dans la partie germanophone du canton).